Que vient-il de se passer? Confinements dus à la pandémie de COVID-19 et évolution du marché du travail

Introduction

La pandémie de COVID-19 a entraîné l'arrêt ou la limitation de nombreuses activités économiques, ce qui a eu une incidence considérable sur le marché du travail. Dès le début de la pandémie, les pertes d'emploi étaient plus importantes que lors de la crise financière mondiale de 2008-2010. Une baisse encore plus significative des heures travaillées a été enregistrée du fait du recours généralisé au chômage partiel soutenu par l'État pour les travailleurs. Les politiques gouvernementales de distanciation physique ont conduit à une autre adaptation importante, principalement ad hoc, à savoir la transition vers le travail à distance de masse pour les travailleurs dont l'activité professionnelle le permettait.

Le présent rapport décrit les changements intervenus dans l'UE en matière d'emploi et de temps de travail au cours de la première année de la crise et examine en quoi ils ont différé d'un secteur et d'une profession à l'autre. Il se penche sur les catégories de travailleurs qui ont été le plus affectées, c'est-à-dire essentiellement les travailleurs temporaires, les jeunes actifs et les femmes faiblement rémunérées. Il évalue également dans quelle mesure le travail à distance à permis d'atténuer les effets de la crise, en maintenant des emplois qui auraient autrement été perdus.

Contexte politique

Un large éventail de réponses politiques a été apporté pour faire face à la crise et à son incidence socio-économique. Les autorités nationales et de l'UE ont adopté une série de mesures de soutien pour atténuer la pression immédiate qui pèse sur certaines activités économiques et répondre aux besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises (PME), des travailleurs indépendants et de ceux qui se sont retrouvés sans emploi, entre autres. La base de donnée «COVID-19 EU PolicyWatch» d'Eurofound a enregistré plus de 1 300 interventions mises en œuvre depuis le début de la crise, lesquelles incluent des mesures de soutien aux entreprises, l'extension de l'aide au revenu pour les travailleurs licenciés (temporairement ou non) et des régimes de protection de l'emploi (tels que des subventions salariales et des indemnités de chômage partiel).

Les institutions de l'UE ont approuvé la facilité pour la reprise et la résilience, d'un montant total de 672,5 milliards d'EUR, permettant ainsi aux États membres de l'UE de bénéficier d'un financement visant à soutenir les réformes et les investissements lors de la période de reprise après la crise. La facilité est étroitement liée aux priorités que la Commission s'est fixées en faveur d'une Europe plus verte et plus numérique. Ce type de soutien structurel à long terme revêtira une plus grande importance lorsque que l'économie européenne sortira de la crise et que les éventuelles initiatives prises en réponse à la pandémie de COVID-19 prendront fin.

Principales conclusions

- Au début de la crise, au cours du deuxième trimestre de 2020, le taux d'emploi a enregistré un net recul dans l'UE et au sein des États membres, mais cette baisse s'est atténuée par la suite Au cours du deuxième trimestre de 2020, il y avait plus de cinq millions d'emplois en moins par rapport à la même période l'année précédente. Lors du quatrième trimestre de 2020, ce déficit a été réduit à un peu plus de trois millions d'emplois.
- Le principal élément ayant contribué à la diminution de la main d'œuvre occupée n'était toutefois pas la baisse du nombre de travailleurs en activité, mais une hausse du nombre d'employés en situation d'inactivité (travailleurs au chômage partiel). Ce facteur expliquait environ deux tiers de la baisse du nombre d'heures travaillées au plus fort de la crise.
- Les travailleurs ayant un contrat de travail temporaire représentaient plus des trois quarts des pertes d'emplois nettes pour tous les trimestres de 2020.

- La baisse la plus marquée des effectifs employés a été observée chez les jeunes actifs et les femmes faiblement rémunérées (les personnes situées dans le quintile de revenu inférieur). Ces catégories de travailleurs étaient aussi les plus susceptibles d'être placées en chômage partiel à cause de la pandémie.
- Le taux de chômage global de l'UE n'a pratiquement pas été affecté par la crise et devrait atteindre un pic à 7,6 % en 2021, c'est-à-dire une augmentation de moins d'un point de pourcentage par rapport à son niveau d'avant la crise en 2019. En comparaison, le taux de chômage des États-Unis a grimpé à plus de 14 % à la suite de la crise au deuxième trimestre de 2020, avant de retomber fortement au cours des deux trimestres suivants.
- Les secteurs les plus touchés par la baisse des effectifs employés et des heures travaillées étaient ceux dans lesquels les activités ont été suspendues après que les gouvernements ont décrété un confinement, tels que les hôtels, les restaurants et le secteur de l'hébergement. Plus la part d'emploi d'un pays était élevée dans ces secteurs, plus le déclin de la main d'œuvre occupée était important; c'est pourquoi la Grèce, l'Italie et l'Espagne ont été durement touchées. Étonnamment, les secteurs considérés comme «essentiels», comme la production alimentaire, la santé et les services publics, ou «cruciaux» ont aussi subi des pertes d'emplois.
- La proportion des travailleurs en télétravail était considérablement supérieure à celle relativement marginale des personnes travaillant régulièrement de leur domicile avant la crise de la COVID-19. Des sources d'enquêtes en direct ont estimé que cette proportion oscillait entre 20 et 60 % selon les pays. Les données de l'enquête officielle sur les forces de travail de l'Union européenne (EU-LFS) ont mis en évidence des augmentations bien plus modestes, 21 % des travailleurs travaillant de leur domicile au moins une partie du temps en 2020.
- Les diminutions les plus marquées du nombre d'heures travaillées et des effectifs occupés ont été constatées parmi les professions qui ne peuvent pas être exercées en télétravail, telles que les métiers de la vente et des services, et chez les employés non qualifiés et les travailleurs manuels. Les employés pouvant exercer leur profession en télétravail, à l'exception de ceux occupant des postes d'encadrement, étaient moins touchés par ces baisses.

Orientations politiques

- Comme au lendemain de la crise financière mondiale, l'intervention de l'État et un soutien fiscal se sont avérés indispensables afin de protéger les économies et les marchés du travail face à des chocs importants et imprévus.
- Tous les États membres ont particulièrement veillé à préserver les relations de travail pendant la crise, en prévision d'une reprise rapide. Les très faibles augmentations du taux de chômage au niveau agrégé de l'Union européenne sont, en grande partie, la conséquence d'une mise en œuvre généralisée de régimes de protection de l'emploi (réduction du temps de travail et chômage partiel). Par le passé, ces politiques n'avaient été appliquées que dans quelques États membres.
- À mesure que la réouverture des économies se poursuit, des pénuries de main d'œuvre surviennent dans des secteurs où l'activité était limitée ou à l'arrêt lors de la crise, ce qui semble indiquer que l'inadéquation entre la demande et l'offre de main d'œuvre va persister, alors même que les marchés du travail reviennent à des niveaux d'activité plus normaux. Cette inadéquation risque de toucher particulièrement les activités caractérisées par des bas salaires et des conditions de travail précaires.
- Les catégories de travailleurs qui étaient les plus vulnérables sur le marché du travail avant la pandémie ont vu leurs conditions socio-économiques se détériorer. Si les mesures de protection de l'emploi et d'aide au revenu ont été étendues pour couvrir, par exemple, certains travailleurs indépendants et temporaires, ce soutien a été fourni dans le contexte spécifique de la crise et de façon provisoire. Des régimes de protection sociale plus inclusifs et plus larges pourraient aider à lutter contre une reprise intermittente du travail.
- Alors que les campagnes de vaccination de masse s'achèvent, la priorité n'ira plus à l'instauration de mesures à court terme visant à lutter contre la COVID-19, mais au recours à des instruments plus traditionnels pour anticiper et gérer le changement structurel.

Informations complémentaires

Le rapport «What just happened? COVID-19 lockdowns and change in the labour market» (Que vient-il de se passer? Confinements dus à la pandémie de COVID-19 et évolution du marché du travail) est publié à cette adresse: http://eurofound.link/ef21040

Directeur de recherche: John Hurley

information@eurofound.europa.eu